



Rapport annuel 2013

1. Activités de la commission

La Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) est la commission spécialisée de la Confédération pour les questions concernant la protection du patrimoine culturel et l'archéologie. Elle conseille les départements sur toutes les questions fondamentales relatives à ces deux domaines, et coopère à l'application de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN du 1^{er} juillet 1966 ; RS 451) ainsi qu'à l'élaboration et à la mise à jour des inventaires des objets d'importance nationale. Elle établit des expertises à l'intention des autorités fédérales et cantonales. Elle donne son avis à la demande de l'Office fédéral de la culture (OFC) sur des requêtes d'aides financières dans le domaine de la conservation des monuments historiques, encourage l'élaboration de principes de base et poursuit leurs développements dans ses domaines de compétence. Elle collabore et entretient des échanges scientifiques avec tous les milieux intéressés.

Toutes les explications relatives à l'organisation de la conservation des monuments et de l'archéologie en Suisse, aux tâches de la Commission fédérale des monuments historiques et à son organisation figurent dans les rapports annuels 2003 et 2008. La LPN et l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN) avec son Règlement sont les bases légales sur lesquelles reposent les procédures de travail de la commission.

En 2013, la commission a siégé quatre fois à Berne (les 31 janvier, 15 mars, 3 mai et 29 novembre) et une fois à Sion (le 5 juillet). Elle a validé 18 expertises et prises de position, sept restant en traitement à la fin de l'année. Ses consultantes et les consultants ont été invités à participer à la séance du mois de juillet. Les participants ont visité à cette occasion la salle des fêtes de la maison Supersaxo et l'ancien hôpital de Sion sur lequel la Commission avait rendu un avis en 2008. La séance mixte avec la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) a eu lieu le 29 novembre. Les voies de communication historiques, thématique particulièrement importante pour les deux commissions, ont été au centre des débats. Les orateurs invités, Hanspeter Schneider et Hans-Peter Kistler, ont rendu compte des nouveaux développements entourant Via Stora et l'Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS).

2. Composition de la commission

En 2013, la commission se composait des personnalités suivantes :

Président			
Nott Caviezel	Prof. Dr ès lettres, historien de l'art et de l'architecture, professeur conservation des monuments, Université technique de Vienne	Berne/Vienne	BE
Vice-présidents			
Stefan Hochuli	Dr ès lettres, archéologue, responsable du Service des monuments historiques et de l'archéologie du canton de Zoug	Hünenberg-See	ZG
Bernard Zumthor	Dr ès lettres, historien de l'art et de l'architecture	Genève	GE
Membres			
Peter Baumgartner	Architecte, conservateur suppléant du canton de Zurich	Zurich	ZH
Renaud Bucher	Dr ès lettres, conservateur du canton du Valais	Sion	VS
Jürg Conzett	Ingénieur du bâtiment EPF/SIA	Coire	GR
Roger Diener	Prof. Arch. dipl. EPF, professeur d'architecture et projet à l'EPF de Zurich	Bâle	BS
Pia Durisch	Architecte EPF/SIA/FAS	Lugano-Massagno	TI
Brigitte Frei-Heitz	Lic. ès lettres, historienne de l'art, responsable des monuments historiques du canton de Bâle-Ville	Pratteln	BL
Bettina Hedinger	Dr ès lettres, archéologue et historienne de l'art, conservatrice et directrice suppléante du service des monuments historiques du canton de Thurgovie	Frauenfeld	TG
Dave Lüthi	Prof. Dr, professeur Architecture & Patrimoine à l'Université de Lausanne	Lausanne	VD
Sabine Nemeč	Architecte EPF, directrice de l'Office du patrimoine et des sites du canton de Genève, conservatrice cantonale des monuments	Genève	GE
Peter Omachen	Dr ès sc. techniques / arch. dipl. EPF, conservateur du canton d'Obwald	Lucerne	LU
Doris Warger	Conservatrice/restauratrice SCR	Frauenfeld	TG
Karin Zaugg Zogg*	Lic. ès lettres, historienne de l'art, conservatrice des monuments de la Ville de Bienne	Gléresse	BE
Secrétariat			
Vanessa Bösch	Lic. ès lettres, historienne de l'art et de l'architecture	Liebefeld	BE

* Karin Zaugg Zogg est également membre de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP)

Le Conseil fédéral a nommé trois nouveaux membres au 1^{er} janvier 2013 : Roger Diener, professeur d'architecture et projet à l'ETH de Zurich, Dave Lüthi, historien de l'art et archéologue, professeur en architecture et patrimoine à l'université de Lausanne et Peter Omachen, arch. ETH, conservateur des monuments du canton d'Obwald.

3. Expertises et prises de position

La CFMH a effectué les expertises et donné les préavis suivants en 2013:

Cant.	Commune	Objet	À l'intention de	Terminé
*BE	Berne	Protections contre les crues de l'Aar	Direction des travaux publics, des transports et des espaces verts de la Ville de Berne; Office fédéral de l'environnement	20.12.13
ZG	Oberägeri	Classement de l'immeuble Hauptstrasse 2 (ancien Hôtel Ochsen)	Tribunal administratif du canton de Zoug	27.11.13
*GR	Almens / Pratval	Château de Rietberg	Office cantonal de l'aménagement du territoire	13.11.13
*TG	Frauenfeld	Walzmühle, Plan d'aménagement Stammerrau	Office des monuments historiques du canton de Thurgovie	17.10.13
GL	Glaris	Archéologie au temps de Souvorov	Département de la formation et de la culture du canton de Glaris	19.09.13
*GR	Val Müstair	Monastère de Saint-Jean, Müstair, délocalisation (partielle) de l'exploitation agricole	Office fédéral de la culture, section Patrimoine culturel et monuments historiques	05.07.13
ZG	Oberägeri	Classement de la maison de la Hauptstrasse 2 (ancien hôtel Ochsen)	Tribunal administratif du canton de Zoug	04.07.13
ZG	Oberägeri	Classement des maisons jumelles Bachweg 5 / Hauptstrasse 9	Tribunal administratif du canton de Zoug	04.07.13
*SZ	Freienbach	Île d'Ufenau, travaux de rénovation du restaurant et des infrastructures	Office de l'aménagement du territoire du canton de Schwyz	21.06.13
*TG	Weinfelden	Restaurant zum Trauben et aménagement du « Rössli-Felsen »	Office des monuments historiques du canton de Thurgovie	13.06.13
BS	Bâle	Gare St. Johann, bâtiment des voyageurs et hangar des marchandises	Monuments historiques du canton de Bâle-Ville	13.06.13
*ZG	Zoug	Tunnel sous la ville	Direction des constructions du canton de Zoug	29.05.13
*NW	Ennetbürgen / Stansstad	Révision du plan d'aménagement du Bürgenstock	Direction des constructions du canton de Nidwald	27.03.13
*VD	Morges	Projet de parking souterrain sous les quais	Service Immeubles, Patrimoine et Logistique du canton de Vaud	15.03.13
VD	Lausanne	Château cantonal Saint-Maire, études d'intervention	Service Immeubles, Patrimoine et Logistique du canton de Vaud	15.03.13
SG	Sargans	Château de Sargans, étude de faisabilité	Office fédéral de la culture, section Patrimoine culturel et monuments historiques; Office de la culture du canton de Saint-Gall	11.01.13

* Expertises réalisées en commun avec la CFNP

La Commission s'est trouvée comme chaque année confrontée à des problématiques très diverses lors de l'établissement de ses expertises. L'éventail des thèmes traités va de l'ouvrage d'ingénieur à la conservation et à l'entretien de constructions historiques et du patrimoine archéologique en passant par l'établissement de plans d'aménagement et d'études de faisabilité. Il paraît indiqué ici de formuler quelques considérations à propos d'une expertise:

Expertise sur l'importance scientifique d'objets archéologiques laissés dans les Alpes par l'armée de Souvorov

L'expertise du 19 septembre 2013 constitue en un certain sens un jalon historique en ce qu'elle a valeur d'exemple et qu'elle pourrait créer un précédent. C'est la première fois en effet qu'une expertise traite de la question de la propriété de trouvailles archéologiques de l'époque moderne lorsque celles-ci sont découvertes par un particulier à l'aide d'un détecteur de métaux. Un collectionneur passionné, doublé d'un chercheur de métaux, a constitué en plus d'une trentaine d'années une imposante collection d'objets ayant pour la plupart un rapport avec la campagne du général Souvorov. Les objets sont issus de prospections qu'il a effectuées lui-même ainsi que d'achats et de donations. La collection comprendrait plus de 1 000 objets métalliques : balles de fusil, boulets de canon et mitraille, pièces d'armement, boutons d'uniforme, boucles de ceinture, décorations, fermetures de vêtements, pièces de monnaie, ustensiles de cuisine, fers à cheval et autres objets non identifiables. Elle est accessible au public.

La campagne alpine du général Souvorov fut un événement majeur de l'histoire militaire internationale. Ce passage des Alpes revêt aussi un intérêt scientifique de première importance pour l'histoire générale tant locale que nationale. Les objets archéologiques retrouvés sur place ont en effet sans aucun doute une valeur scientifique considérable. Celle-ci tient autant à la somme des objets rassemblés et des informations qu'ils livrent qu'à la qualité propre de chaque objet en particulier. Les vestiges laissés par l'armée de Souvorov en 1799 et découverts à l'aide de détecteurs de métaux peuvent incontestablement être considérés comme des antiquités offrant un intérêt scientifique. Ils sont donc soumis comme tels à l'article 724 du Code civil suisse (CC du 10 décembre 1907; RS 210). La collection est la propriété du canton.

Des vestiges archéologiques enfouis disparaissent chaque jour en raison de l'activité de construction, de l'agriculture intensive, de l'extraction de matières premières ou par suite de l'érosion naturelle. Les services archéologiques n'ont généralement pas assez de ressources financières et humaines pour protéger durablement et étudier scientifiquement la totalité de ces gisements archéologiques préservés. D'où l'intérêt d'engager des collaborateurs bénévoles sous certaines conditions. Pour l'engagement d'archéologues amateurs sur le terrain donne des résultats scientifiques, il faut non seulement assurer un encadrement étroit du point de vue technique mais aussi que les bénévoles soient disposés à collaborer avec les autorités compétentes et à travailler dans le respect des dispositions légales. Le travail de prospection sur le terrain permet incontestablement d'acquérir et de développer un important savoir-faire et de hautes compétences. Un prospecteur amateur peut donc parfaitement être considéré comme un « spécialiste » et son travail mérite d'être reconnu. s'il rend compte de ses activités de recherche, présente ses trouvailles au public, documente ses résultats de manière scientifique et inventorie ses collections.

A la fin de l'année, les expertises suivantes étaient en cours:

Ct.	Commune	Objet	A l'intention de
*LU	Lucerne	Spange Nord	Transports et infrastructures, aménagement des routes, Département des constructions, de l'environnement et de l'économie du canton de Lucerne
OW	Sarnen	Schlössli, protection des alentours du site	Tribunal administratif du canton d'Obwald
SH	Schaffhouse	Munot, reconstruction du chemin de ronde	Service des monuments historiques, office des constructions du canton de Schaffhouse

SZ	Schwyz	Immeuble Nideröst, reconstruction	Office fédéral de la culture, Patrimoine culturel et monuments historiques
TG	Warth Weiningen	Kartause Ittingen, extension du musée d'art	Office fédéral de la culture, Patrimoine culturel et monuments historiques
TG	Kreuzlingen	Modification partielle du plan d'aménagement Ribi-Brunegg	Département des constructions et de l'environnement du canton de Thurgovie
VD	Payerne	Abbatiale de Payerne	Office fédéral de la culture, Patrimoine culturel et monuments historiques

* expertise réalisée en commun avec la CFNP

4. Autres prises de position

En 2013, la CFMH a également pris position sur les objets suivants:

Objet	A l'intention de	Terminé
Mise en œuvre de la loi partiellement révisée sur l'aménagement du territoire (LAT), guide de la planification, consultation des offices	Office fédéral du développement territorial	12.07.2013
Message relatif au premier paquet de mesures sur la stratégie énergétique 2050 (révision de la loi sur l'énergie) et à l'initiative populaire fédérale « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire » (Initiative «Sortir du nucléaire»). Consultation des offices.	Office fédéral de l'énergie	28.05.2013

Mise en œuvre de la loi partiellement révisée sur l'aménagement du territoire

Un des objectifs de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire consiste à orienter le développement urbain vers l'intérieur et à gérer la taille et l'emplacement des zones à bâtir afin de limiter le mitage incontrôlé du territoire. Les plans directeurs cantonaux joueront à l'avenir un rôle plus important dans la gestion de l'urbanisation et de l'extension des zones à bâtir. Ils devront contenir des critères clairs concernant la dimension et la répartition des surfaces urbanisées, la coordination du développement urbain et des transports, le développement urbain vers l'intérieur et la requalification urbaine. Outil indispensable à la mise en œuvre de cette nouvelle loi, le complément au guide de la planification directrice précise d'une part ce que doit être le contenu minimal des plans directeurs et énumère d'autre part les critères de contrôle de la Confédération.

La CFMH salue la volonté freiner le mitage du paysage en favorisant le développement urbain vers l'intérieur, qui constitue l'axe majeur du guide de la planification directrice. Limiter la taille des zones à bâtir et favoriser la compacité du tissu bâti pour préserver les espaces verts et le paysage est une bonne chose, mais il faut également veiller à conserver les sites des monuments historiques et archéologiques de notre pays en respectant l'aspect de leurs abords. Or, bien que l'obligation de la Confédération « de ménager les paysages, les sites historiques et les monuments naturels ou culturels et de les conserver intacts » soit clairement inscrite dans la loi sur la protection de la nature et du paysage, il n'est pas fait mention de cette exigence dans le projet de guide. Au surplus l'Inventaire des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) n'est pas non plus pris en considération dans les plans directeurs et les plans d'affectation. Estimant que la révision de l'aménagement du territoire accentue la pression sur les monuments et les sites, la CFMH a rejeté ce projet en demandant entre autres que le patrimoine bâti, les sites et les zones archéologiques soient expressément et dûment pris en compte.

Message relatif au premier paquet de mesures sur la stratégie énergétique 2050

La CFMH s'était prononcée une première fois sur la stratégie énergétique 2050 le 31 juillet 2012 : force est de constater que ses propositions n'ont guère trouvé d'écho dans le nouveau projet de loi. Sur le principe, la commission salue certes avec force les grands objectifs visés par la stratégie énergétique 2050, à savoir économiser l'énergie et couvrir les besoins en utilisant davantage les énergies renouvelables indigènes. Elle déplore toutefois à nouveau à l'occasion de la deuxième consultation des offices sur le message relatif au premier paquet de mesures sur la stratégie énergétique 2050 (révision de la loi sur l'énergie) et à l'initiative populaire fédérale « *Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire* » (Initiative «Sortir du nucléaire») que les mesures prévues soient exclusivement orientées sur le renforcement de l'efficacité énergétique et sur le développement des énergies renouvelables au détriment des intérêts de la protection du patrimoine culturel et des monuments historiques. La CFMH estime que le projet de loi et le message correspondant continuent de relativiser de manière inacceptable les besoins de la protection du patrimoine et qu'il n'était pas nécessaire pour atteindre les objectifs de la stratégie énergétique 2050 de déroger à l'article 5 LPN qui garantit une protection particulière pour les objets inscrits dans les inventaires fédéraux, comme le prévoyait le projet de loi avec sa disposition générale déclarant d'intérêt national les installations destinées à utiliser les énergies renouvelables (art. 13 et 14 LEn nouveau). Pour la commission, les intérêts de la production énergétique et ceux des monuments historiques et des sites sont à mettre en principe sur pied d'égalité, les premiers ne devant pas avoir la primauté sur les seconds. Par ailleurs, les installations destinées à utiliser les énergies renouvelables ne devraient pouvoir être déclarées d'intérêt national que sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs clairement définis. L'intérêt national ne devrait en aucun cas être reconnu aux installations qui ne répondraient pas à ces critères, qu'il convient au demeurant de définir en prenant en compte l'ensemble du territoire. Enfin, un bâtiment présentant un intérêt patrimonial ne doit pas être soumis aux mêmes exigences qu'un bâtiment ordinaire en matière d'efficacité énergétique.

5. Inventaires

Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)

Au cours de l'année 2013, de nombreux projets ont été menés à terme dans le cadre de l'Inventaire des sites construits à protéger en Suisse (ISOS). Avec la parution, le 1^{er} juin 2013, du volume consacré au canton de Bâle-Campagne, la première révision de l'inventaire fédéral est quasiment bouclée puisque seules manquent encore trois cantons : Vaud, Zurich et les Grisons. Cinq nouveaux volumes ont paru : « Ville de Saint-Gall/Fürstenland », « Jura-Nord vaudois », « Lac de Zurich et Knonaueramt », « Bâle-Campagne » et « Bâle-Campagne et Bâle-Ville ». Une prochaine mise à jour est attendue pour l'été 2014. Les derniers sites des cantons de Vaud et de Zurich seront soumis au Conseil fédéral dans le courant de 2015. Arnold Marti, professeur titulaire en droit public à l'université de Zurich, a rendu une expertise commandée par l'Office fédéral de la culture sur les questions liées à la publication de l'ISOS. (Rapport annuel complet, commande des publications et téléchargement de l'expertise: www.isos.ch)

Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

En 2013, l'essentiel du travail a comme à l'accoutumée consisté à soutenir des projets de conservation de voies historiques. Le nombre de demandes d'aides financières reste élevé. Le constat est très réjouissant. Cependant, le revers de la médaille est qu'à terme les crédits annuels à disposition risquent de ne plus suffire pour financer tous les projets. A ce jour, aucun projet n'a toutefois dû être rejeté. Reste qu'il a fallu dans certains cas (surtout pour les projets de grande envergure) échelonner les versements ou différer certaines échéances. L'implication de l'OFROU, organe fédéral compétent pour la protection des voies de communication historiques (article 23 OPN), s'est nettement améliorée. On constate toutefois que la multiplication des prises de position sur des projets de la Confédération, avec le suivi que cela implique, entraîne un accroissement des besoins en ressources humaines.

L'éventail des prestations offertes s'est élargi avec la rédaction d'un glossaire et le développement du site internet. Le relancement de l'inventaire, l'intégration de ce dernier sur la plateforme de géo-information de la Confédération et la création d'une application mobile facilitent et étendent l'accès à

l'inventaire. Afin de maintenir le niveau élevé de qualité dans l'exécution et la surveillance des tâches liées à l'IVS, on espère en 2015 une hausse des effectifs et des crédits affectés à la mobilité douce.

6. Contacts et délégations de la CFMH

En 2013, la CFMH a été représentée dans les commissions et organes suivants :

Commission/organe	Représentant la CFMH	En qualité de
Groupe de travail/Formation continue NIKE / OFC / ICOMOS	Peter Baumgartner	Président du groupe de travail préparant les colloques
Fondation pour l'encouragement de la conservation du patrimoine bâti	Brigitte Frei-Heitz	Membre du conseil de fondation
Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)	Renaud Bucher	Membre du comité d'évaluation
Curatorium für Bauernhausforschung	Christian Renfer	Membre du curatorium
Formation postgrade dans le domaine de la conservation et nouvelle affectation des monuments historiques à la HES bernoise	Nott Caviezel	Conseiller scientifique
Commission fédérale de la protection des biens culturels	Doris Warger	Membre

Remarques sur les délégations

Groupe de travail « Formation continue / Weiterbildung / Formazione continua » de NIKE / OFC / ICOMOS

En 2013, le groupe de travail s'est principalement concentré sur la rédaction et l'édition de la publication consacrée au colloque sur le « Patrimoine culturel en mouvement; immobile, mobile ou déplacé » qui s'était tenu à Lausanne en 2012. Le soutien généreux de l'OFC et de l'ASSH a une nouvelle fois permis de publier les actes du colloque de l'année précédente. Les contributions et les résultats complets du colloque, compilés par les bons soins de l'équipe de rédaction de Nike, ont paru aux Editions Schwabe à Bâle dans le 2^e cahier 2013 de la série d'ouvrages consacrée à la conservation du patrimoine culturel. L'autre principale tâche a consisté à préparer le colloque 2014. La recherche d'un thème important susceptible d'intéresser de larges milieux de la protection du patrimoine culturel s'est révélée plus ardue que les années précédentes. Le groupe de travail est finalement tombé d'accord sur un thème lié à la pratique quotidienne: « *Gestion de la qualité sur les chantiers patrimoniaux: une tour de Babel?* ». Le colloque prévu sur deux jours à l'automne 2014 traitera entre autres de questions liées à la garantie de la qualité, à la méthodologie, à l'organisation des processus et à la communication sur les chantiers.

Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse

Le comité d'évaluation n'a pas siégé durant l'année sous revue.

Fondation pour l'encouragement de la conservation du patrimoine bâti

On peut se renseigner sur les activités de la fondation sur le site <http://www.stiftung-denkmalpflege.ch/>.

Commission fédérale de la protection des biens culturels

La séance annuelle de la commission a porté sur l'inventaire tessinois des biens culturels à protéger, sur la conservation des microfilms aux Archives cantonales vaudoises ainsi sur la documentation et le renforcement de la protection du domaine conventuel de Saint-Gall. L'inventaire des biens culturels à protéger du canton du Tessin comporte quelque 117 000 objets. La séance a eu lieu le 20 juin 2013 à Berne.

Délégations à des colloques

Ne sont ici mentionnées que les représentations officielles de la CFMH ; l'énumération des participations de tous les membres aux différentes manifestations dépasserait le cadre de ce rapport.

La CFMH était représentée par son président à l'assemblée annuelle d'ICOMOS Suisse à Schaffhouse le 31 mai et le 1^{er} juin 2013 et à l'assemblée annuelle de la CFNP dans le canton des Grisons le 4 et 5 septembre 2013.

A l'invitation du Conseiller d'Etat Bernhard Pulver, et représentant le président, Bettina Hedinger a participé le 25 juin 2013 à l'« atelier sur la stratégie du canton de Berne en matière de protection du patrimoine culturel » organisé par la direction de l'instruction publique du canton de Berne.

Rencontre avec la Conseillère fédérale Doris Leuthard

Nott Caviezel et Stefan Hochuli ont participé le 13 mars 2013 avec les représentants de sept autres organisations à une table ronde sur la Stratégie énergétique 2050 organisée à l'invitation de la Conseillère fédérale Doris Leuthard. Il y a été question des effets de la Stratégie 2050 sur l'aménagement du territoire et sur la protection de l'environnement. Participaient également à cette table ronde les directeurs cantonaux de l'énergie, la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, l'Association des entreprises électriques suisses, l'Alliance-Environnement, Economiesuisse, la Conférence gouvernementale des cantons alpins et la Fédération suisse de la pêche. Lors de la consultation des offices sur la version remaniée de la Stratégie énergétique 2050 faisant suite à la première consultation, la commission a constaté que certaines de ses propositions avaient bien été prises en compte dans le message mais pas dans le texte de la loi.

7. Consultants

La commission s'appuie sur la collaboration de spécialistes externes quand elle est amenée à traiter de questions spécifiques pour lesquelles ses membres ordinaires ne possèdent pas de compétences suffisantes. Les consultants permanents choisis pour ces tâches sont associés au cas par cas à l'établissement des expertises ou d'autres prises de position de la commission. Les consultants permanents en 2013 étaient:

Consultants		
Hans-Peter Bärtschi	Dr ès sciences techniques, arch. dipl. EPF/SIA	Patrimoine industriel et minier
Ernst Baumann	Ing. civil ETS/UTS	Physique et acoustique des constructions
Eugen Brühwiler	Prof. Dr ès sciences techniques, ing. civil EPF/SIA	Statique des constructions
Guido Hager	Architecte paysagiste FSAP	Conservation des jardins
Anne de Pury-Gysel	Dr ès lettres, archéologue	Archéologie romaine
Lukas Högl	Dr ès sciences techniques, arch. dipl. EPFZ	Fortifications et châteaux forts
Paul Raschle	Dr ès sciences naturelles, biologiste	Biologie
Enrico Riva	Prof. Dr en droit	Questions juridiques
Stefan Trümpler	Dr ès lettres, historien de l'art	Vitrail

Nous aimerions en outre, dans le rapport de cette année, adresser nos remerciements particuliers à Dr Edwin Huwyler, expert pour les constructions en bois.

8. Collaboration avec la CFNP, l'OFC et l'OFROU

Comme toutes ces dernières années, les contacts et la collaboration avec la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage, en particulier avec son président Herbert Bühl et son secrétaire Fredi Guggisberg, ont été très étroits en 2013. Une séance commune a eu lieu le 29 novembre 2013. Neuf expertises et préavis ont concerné les deux commissions. Une délégation regroupant des membres de l'une et de l'autre prépare des rapports communs, ce qui permet de réunir en un seul document les points de vue spécifiques à chacune d'elles. Karin Zaugg Zogg est membre des deux commissions. Le président de la CFMH est invité régulièrement à la réunion annuelle de la CFNP et les deux secrétariats participent également aux séances de l'autre commission. Nous adressons ici nos remerciements particuliers à Herbert Bühl, président de la CFNP et au secrétaire de la commission Fredi Guggisberg pour la qualité de leur collaboration avec la CFMH.

La CFMH a travaillé également en collaboration étroite avec la Section Patrimoine culturel et monuments historiques de l'OFC. Le chef de section, Oliver Martin, a pris part aux séances de la commission où il a pu amener le savoir et les expériences de la Section et s'informer de première main sur les discussions menées au sein de la commission. Quand le besoin s'en fait sentir, des échanges directs ont lieu entre le président de la commission, la secrétaire de la commission et le chef de Section ou les collaborateurs de l'OFC en charge des affaires concernées.

Le même climat de collaboration agréable avec l'administration fédérale s'étend également à d'autres offices. Mentionnons en particulier les bons contacts avec Hans Peter Kistler, en charge de l'IVS auprès de l'Office fédéral des routes.

Berne, le 29 août 2014

Commission fédérale des monuments historiques

Nott Caviezel
Président

Vanessa Bösch
Secrétaire